

Les inégalités de situation (par exemple de revenu et de patrimoine) et les inégalités de chances sont étroitement imbriquées, principalement parce que leur aggravation bride la mobilité sociale et ferme des horizons aux personnes pauvres ou issues de milieux défavorisés.

Les inégalités de revenu se révèlent d'une ampleur extrêmement variable dans les pays de l'OCDE. **Ainsi en 2016, la valeur du coefficient de Gini était comprise entre 0.25 en République slovaque, en République tchèque et en Slovaquie et près du double au Chili et au Mexique** (graphique 6.1). Les pays nordiques et quelques pays d'Europe centrale et continentale sont les plus égalitaires en termes de revenu disponible, ceux d'Amérique du Sud, les États-Unis et la Turquie affichant au contraire des inégalités prononcées. D'autres indicateurs des inégalités de revenu donnent des classements similaires. L'écart de revenu moyen entre les 10 % les plus riches et les 10 % les plus pauvres de la population était de 9.3/1 en moyenne dans la zone OCDE en 2016, allant de 5.2/1 en République tchèque et en Slovaquie à près du quadruple au Chili et au Mexique (où il était de 20/1). Au cours des trente dernières années, le fossé entre riches et pauvres s'est creusé dans la plupart des pays de l'OCDE tandis que le coefficient de Gini progressait de trois points, pour atteindre une valeur moyenne de 0.32.

Les inégalités de revenu sont plus marquées dans les économies émergentes, notamment en Afrique du Sud et en Chine, que dans la plupart des pays de l'OCDE. Elles ont également augmenté dans bien des cas, même si l'on observe aujourd'hui des signes encourageants de stabilisation – en Chine – voire de recul – au Brésil et dans plusieurs autres pays latino-américains.

Le patrimoine des ménages est réparti bien moins équitablement que le revenu. **En moyenne, les 10 % les plus riches possèdent plus de la moitié (52 %) du patrimoine total des ménages, et cette proportion atteint 79 % aux États-Unis** (graphique 6.2). À titre de comparaison, les 10 % de revenus les plus élevés perçoivent en moyenne un quart environ (24 %) du revenu monétaire total, dans une fourchette comprise entre 20 % en République slovaque et 36 % au Chili. Si les inégalités de patrimoine apparaissent partout plus criantes que celles de revenu, les pays où ces dernières sont les moins marquées ne sont pas nécessairement ceux où la concentration des richesses est faible, comme en témoignent les exemples de l'Allemagne, du Danemark et des Pays-Bas.

Des inégalités de situation importantes et grandissantes tendent à faire obstacle à la mobilité, sur l'échelle des revenus comme sur l'échelle sociale. **Dans l'ensemble, il faudrait quatre à cinq générations aux membres d'une famille appartenant au décile inférieur pour s'élever jusqu'au niveau de revenu moyen** (graphique 6.3). Dans les pays où les inégalités sont faibles et la mobilité importante, comme les pays nordiques, deux à trois générations – soit 50 à 100 ans – seront nécessaires, là où il en faudra neuf, ou peut-être dix, à probabilité d'évolution inchangée, dans des pays émergents comme l'Afrique du Sud, le Brésil et la Colombie caractérisés par de fortes inégalités et une faible mobilité sociale. En Colombie, des pays étudiés celui où les élasticités sont les plus fortes, il ne faudrait pas moins de trois siècles aux enfants d'une famille à faible revenu pour se hisser jusqu'à la moyenne.

Pour corriger les déséquilibres et assurer l'égalité des chances, il conviendrait que les pays adoptent un ensemble complet de mesures structurées autour de quatre axes directeurs, à savoir : promouvoir la participation des femmes sur le marché du travail ; encourager l'emploi et l'emploi de qualité ; soigner la qualité de l'enseignement et de la formation et développer l'adaptation des compétences tout au long de la vie active ; optimiser les systèmes de prélèvements et de prestations pour assurer une meilleure redistribution. L'Initiative de l'OCDE pour la croissance inclusive propose ainsi une approche globale permettant de lutter contre les inégalités dans tous les domaines et de favoriser l'élévation du niveau de vie.

Définition et mesure

Le principal indicateur de la distribution des revenus retenu ici est le coefficient de Gini. La valeur de ce coefficient est comprise entre 0, qui correspond à une « égalité parfaite » (chaque personne reçoit la même fraction des revenus) et 1, qui représente une « inégalité parfaite » (la fraction de la population la plus riche reçoit l'intégralité des revenus). Elle est calculée à partir du revenu disponible équivalent des ménages – c'est-à-dire le revenu après impôts et transferts sociaux ajusté pour tenir compte des différents besoins des ménages en fonction de leur taille, à l'aide d'une échelle d'équivalence établie en divisant le revenu des ménages par la racine carrée de leur taille. Un autre indicateur, le rapport interdécile de revenu S90/S10, correspond à l'écart entre les revenus moyens des 10 % les plus riches et des 10 % les plus pauvres de la population ; il se fonde également sur le revenu disponible équivalent. Les données sur les revenus sont tirées de la Base de données de l'OCDE sur la distribution des revenus, <http://oe.cd/idd/fr>.

Les données relatives au patrimoine font référence au patrimoine net des ménages ordinaires, qui correspond à la valeur de tous les actifs détenus par un ménage moins la valeur de ses dettes à un moment donné, en l'occurrence vers 2015. Les données sont issues de la Base de données de l'OCDE sur la distribution des richesses, <http://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=WALTH>.

Le nombre de générations nécessaires pour atteindre le revenu moyen est estimé compte tenu de la perpétuation du revenu d'activité (élasticité) entre père et fils, du revenu actuel des ménages du décile inférieur et du revenu moyen, les élasticités étant supposées constantes, comme chez Bowles et Gintis (2002). Les familles modestes sont définies comme appartenant au premier décile de revenu, autrement dit aux 10 % situés au bas de la distribution. Ces estimations, issues de simulations, sont données en guise d'illustration et ne sauraient être considérées comme une indication précise du temps qu'il faudra aux familles modestes pour atteindre le revenu moyen.

Pour en savoir plus

OCDE (2018), *L'ascenseur social en panne ? Comment promouvoir la mobilité sociale*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/bc38f798-fr>.

Balestra, C. et R. Tonkin (2018), « Inequalities in household wealth across OECD countries: Evidence from the OECD Wealth Distribution Database », *OECD Statistics Working Papers*, n° 2018/01, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/7e1bf673-en>.

Notes des graphiques

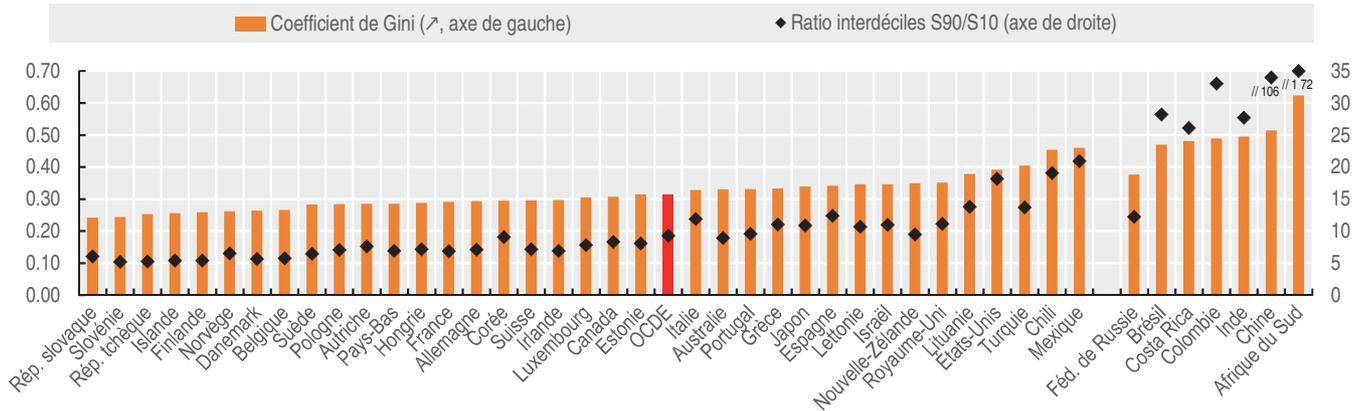
Graphique 6.1 : Les données sont de 2016 pour tous les pays à l'exception du Costa Rica (2017) ; de l'Allemagne, du Chili, de la Corée, du Danemark, de l'Irlande, de l'Islande, du Japon, de la Suisse et de la Turquie (2015) ; de la Hongrie, du Mexique et de la Nouvelle Zélande (2014) ; du Brésil (2013) ; de la Chine, de la Fédération de Russie et de l'Inde (2011). Les données concernant la Colombie sont des données provisoires et le revenu disponible brut de l'impôt sur le revenu des personnes, mais net des cotisations sociales de l'employé.

Graphique 6.2 : Les données correspondent à la part de patrimoine détenue par les 10 % des ménages les plus riches et à la part de revenu reçue par les 10 % d'individus les plus riches.

Graphique 6.3 : Voir ci-dessus « Définition et mesure ».

6.1. Les inégalités de revenu sont d'une ampleur très variable dans la zone OCDE

Coefficient de Gini du revenu disponible des ménages et écart entre les 10 % les plus riches et les 10 % les plus pauvres, en 2016 (ou année la plus proche)

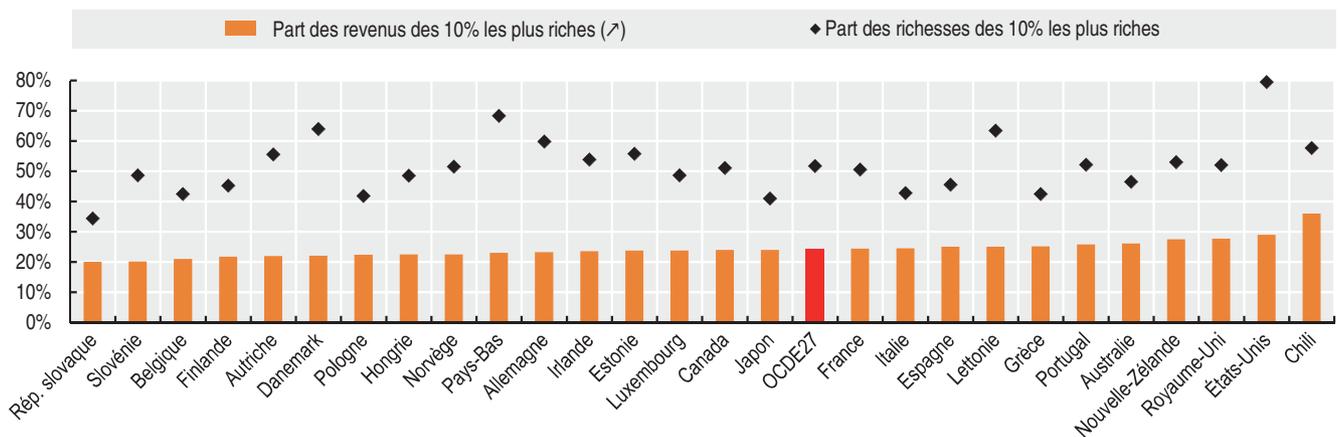


Source : Base de données de l'OCDE sur la distribution des revenus, <http://oe.cd/idd/fr>.

StatLink <http://doi.org/10.1787/888933939009>

6.2. Le patrimoine est plus concentré au sommet que le revenu

Parts du revenu disponible et du patrimoine net des ménages détenues par les 10 % les plus riches, en 2015 (ou année la plus proche)

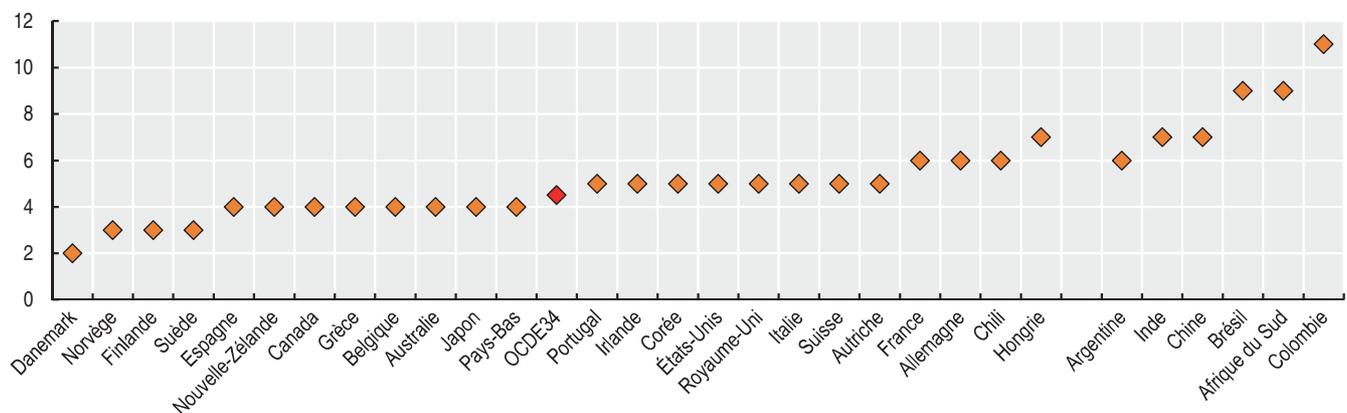


Source : Base de données de l'OCDE sur la distribution des richesses, <http://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=WALTH>.

StatLink <http://doi.org/10.1787/888933939028>

6.3. Au rythme actuel de la mobilité intergénérationnelle, il faut en moyenne quatre à cinq générations aux enfants d'une famille modeste pour atteindre le revenu moyen

Nombre probable de générations devant se succéder avant qu'une famille appartenant au décile inférieur atteigne le revenu moyen dans son pays



Source : OCDE (2018), *L'ascenseur social en panne ? Comment promouvoir la mobilité sociale* – graphique 1.5.

StatLink <http://doi.org/10.1787/888933939047>



Extrait de :
Society at a Glance 2019
OECD Social Indicators

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/soc_glance-2019-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2019), « Inégalités », dans *Society at a Glance 2019 : OECD Social Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/53a5e7fe-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.